RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023





SOMMAIRE

1.	Généralités	1
1.:	.1 Fonctionnement interne	1
1.2	.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil	4
1.3	.3 Contrats et conventions	6
1.4	.4 Préavis	6
1.5	.5 Personnel	7
1.0	.6 Communication	8
2.	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité	9
2.:	.1 Domaine de l'aménagement régional	9
2.2	.2 Domaine de l'environnement	13
2.3	.3 Domaine de la mobilité	15
3.	Dicastère des promotions	18
3.:	.1 Domaine économique	18
3.2	.2 Domaine touristique	21
3.3	.3 Domaine des activités culturelles	22
4.	Dicastère des finances et des ressources humaines	28
4.:	.1 Domaine des finances	28
1	2 Domaine des ressources humaines	28

Boulevard de Pérolles 2 1700 Fribourg 026 347 21 00 www.agglo-fr.ch

Glossaire

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

ARS Association régionale de la Sarine

Agglomération Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et

exécutif) doté d'un bureau administratif et technique

CARM Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de

Fribourg

CARM+ PA5 Commission élargie d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de

Fribourg

CCult Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Comité Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg

CRCNA Conférence régionale pour la constitution de la nouvelle agglomération

Conseil Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg

COPIL Comité de pilotage du projet d'agglomération de cinquième génération de

l'Agglomération de Fribourg

CORIOLIS Coriolis Infrastructures

DAEM Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de

l'Agglomération de Fribourg

DF&RH Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg

DP Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de

Fribourg

EPT Équivalent plein temps

Etat de Fribourg (organe politique)
FTR Fribourg Tourisme et Région

Innoreg FR Association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle

Politique Régionale (NPR) au niveau régional

LAgg Loi cantonale sur les agglomérations

LMob Loi sur la mobilité

OFS Office fédéral de la statistique

P+R Parkings d'échange promus par l'Agglomération de Fribourg, bénéficiant d'un tarif

préférentiel à condition de poursuivre un trajet en transport public

PA2 Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3 Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4 Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA5 Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg

PAD Plan-s d'aménagement de détail PAL Plan-s d'aménagement local/-aux

RCS Région capitale suisse

SMo Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg

TPF Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA

TransAgglo, axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise

Rapport d'activités du Comité d'agglomération 2023

Conformément aux Statuts de l'Agglomération de Fribourg (Statuts) adoptés le 13 septembre 2018 et révisés par le Conseil d'agglomération (Conseil) le 16 décembre 2021¹, le Comité d'agglomération (Comité) élabore un rapport sur les activités de l'année écoulée. Il remet ce rapport pour information au Conseil lors de l'approbation des comptes de l'Agglomération de Fribourg (Agglomération).

1. Généralités

1.1 Fonctionnement interne

1.1.1 Comité et dicastères

En règle générale, le *Comité* se réunit tous les quinze jours en séance ordinaire. Tous les objets sont préalablement préparés en séance de dicastère avant d'être avalisés par décision collégiale du *Comité*. En 2023, le *Comité* a tenu 19 séances ordinaires. Il se composait de :

MM. René Schneuwly (Président, Granges-Paccot) et Thierry Steiert (Vice-Président, Fribourg) ainsi que Mmes Andrea Burgener Woeffray (Fribourg), Francine Defferrard (Villars-sur-Glâne), Eliane Dévaud-Sciboz (Avry), Anne-Elisabeth Nobs (Corminboeuf), Muriel Frésard (Belfaux) et aussi MM. Bernard Clerc (Marly), Urs Hauswirth (Düdingen), Eric Mennel (Givisiez), Pierre-Olivier Nobs (Fribourg) et Christophe Pierret (Matran).

En cours d'année, Mmes Burgener Woeffray (Fribourg) et Frésard (Belfaux) ont mis un terme à leurs activités au sein de leur commune respective et de l'*Agglomération*. La première a été remplacée au sein du *Comité* par M. Elias Moussa à compter du 12 octobre 2023. Le processus de désignation de la personne appelée à succéder à la seconde était, quant à lui, encore ouvert à la fin de l'exercice 2023.

La distribution des rôles des membres du Comité au sein des différents dicastères est la suivante :

Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) :

Mmes Burgener Woeffray (Présidente, Responsable aménagement), Dévaud-Sciboz (Responsable mobilité) et Defferrard ainsi que MM. Mennel (Responsable environnement/énergie) et Hauswirth.

À la suite du départ de Mme Burgener Woeffray, le *DAEM* s'est réorganisé et a désigné Mme Dévaud-Sciboz, dans un premier temps, en tant que Présidente ad intérim, puis en tant que Présidente, une fois entièrement reconstitué avec l'arrivée de M. Moussa (Responsable aménagement).

• Dicastère des promotions (DP) :

MM. Nobs (Président, Responsable économie), Pierret (Responsable culture) et Clerc (Responsable tourisme).

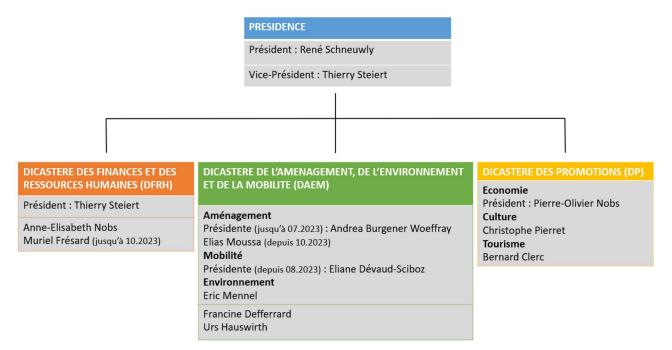
Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH) :

M. Steiert (Président) ainsi que Mmes Nobs et Frésard.

Le poste laissé libre par cette dernière n'a pas été reconduit en cours d'année dans l'attente de la désignation de son successeur.

¹ Article 16 alinéa 1 lettre e : [le] décide du budget et approuve les comptes ainsi que le rapport d'activités du Comité d'agglomération.

Organigramme de la législature 2021-2026



1.1.3 Réflexions institutionnelles

Le *Comité* a poursuivi le cycle de réflexions institutionnelles relatives à la structure ainsi qu'aux tâches futures de l'*Agglomération*. Entamée dès le début de l'année 2019 avec le soutien d'un bureau spécialisé, cette démarche s'inscrivait dans le cadre du processus de fusion engagé par les communes du centre cantonal. Après le rejet de cette idée en votation populaire en septembre 2021, le *Comité* concentre son analyse sur les modifications induites par la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (*LAgg*).

La LAgg révisée impose une transition entre l'Agglomération dans sa forme actuelle vers une association de communes dans un délai théorique de quatre ans. Dans l'intervalle, l'Agglomération peut maintenir l'intégralité de ses activités. Le Comité a mis sur pied une délégation chargée du suivi des réflexions institutionnelles, non seulement durant la période transitoire mais également en vue d'apporter sa contribution à la future association de communes. Le périmètre et les tâches de cette dernière sont, en effet, en cours de réflexion dans le cadre de la Conférence régionale pour la constitution de la nouvelle agglomération (CRCNA) placée sous l'égide de la Préfecture de la Sarine.

Durant l'année 2023, la délégation chargée du suivi des réflexions institutionnelles s'est réunie à quatre reprises, dont une sous forme d'atelier regroupant un ensemble plus vaste de participants. Il a découlé de cette réflexion une « feuille de route » validée par l'ensemble des exécutifs communaux et communiquée au *Conseil*. Ce document détaille de manière spécifique à chaque domaine d'activité les principes visant à une transition ordonnée entre l'actuelle institution et celle à mettre en place. Il garantit ainsi une forme de continuité de l'action publique au niveau régional. Le groupe de réflexion est composé de MM. Schneuwly et Hauswirth ainsi que de Mmes Dévaud-Sciboz, Frésard et Burgener Woeffray.

L'état actuel des réflexions effectuées fait en outre l'objet d'exposés dans le cadre des communications adressées par l'exécutif lors de chaque séance du *Conseil*.

1.1.4 Collaborations avec d'autres entités

En 2023, le *Comité* a poursuivi sa politique de collaboration avec d'autres entités régionales. Il participe activement à la définition du nouveau paysage institutionnel en intégrant les groupes de travail constitués et met parallèlement à la disposition d'autres entités régionales les forces de travail nécessaires à leur fonctionnement, sur la base de mandats. L'*Agglomération* assure ainsi depuis le 1^{er} janvier 2023 le secrétariat de l'Association régionale de la Sarine (*ARS*) qui est également active dans le domaine de

l'aménagement du territoire. Elle assure depuis le 1^{er} mars 2023 le même service en faveur de l'association Coriolis infrastructures (*Coriolis*) qui gère les principales infrastructures culturelles régionales.

1.1.5 Organes de préavis

Dans le cadre de ses activités, le *Comité* peut s'appuyer sur l'expertise d'organes de préavis, la Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg (*CARM*) et la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg (*CCult*), dans leur domaine de compétence respectif.

La *CCult*, composée de treize membres élus par le *Conseil* sur proposition du *Comité*, est un organe consultatif. Elle a tenu cinq séances ordinaires en 2023. Ses préavis sont transmis au *DP* qui étudie leurs adéquations avec les règlements en vigueur, puis communique sa position au *Comité*. La présidence de la *CCult* est statutairement attribuée à un membre du *Comité*. En l'occurrence, durant l'année 2023, il s'agissait de M. Pierret. Le Président de la *CCult* peut s'appuyer sur l'expertise d'une majorité de membres issus du milieu culturel pour juger de la qualité des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention.

La CARM est, quant à elle, composée de délégués politiques et techniques des communes membres de l'Agglomération de Fribourg. Les communes désignent librement leurs représentants, mais seuls les représentants politiques ont formellement le droit de vote. La CARM constitue une plateforme d'échanges privilégiée pour toutes les thématiques d'intérêt régional liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement. Elle est présidée par M. Achermann (Avry) et vice-présidée par M. Nobs (Fribourg). Les membres de la CARM ont été régulièrement informés des principaux dossiers menés par l'Agglomération, notamment en ce qui concerne le développement du réseau de transports publics, les projets d'agglomération ou encore d'autres thématiques actuelles. Plusieurs présentations d'intérêt régional, avec des intervenants extérieurs, ont également été organisées dans ce cadre.

La *CARM* a été élargie (CARM+) à plusieurs communes situées hors de l'agglomération institutionnelle qui se joignent sur une base volontaire aux travaux d'élaboration du Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA5). Ce format, qui prévalait déjà lors de l'élaboration du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4), a été maintenu et adapté afin de correspondre au périmètre de projet du PA5. La *CARM* s'est réunie à quatre reprises durant l'année.

La Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (CAME) est composée de onze membres, pour une législature de cinq ans. Elle a tenu trois séances ordinaires en 2023.

La Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (CF) compte, quant à elle, neuf membres, élus également pour une législature de cinq ans. Elle a tenu trois séances ordinaires durant l'année.

Participation dans des groupes de travail

En plus des séances liées au fonctionnement interne de l'Agglomération, les membres du Comité ont notamment pris part à plusieurs séances dans le but de maintenir les contacts institutionnels avec les autorités politiques aux niveaux cantonal ou régional :

- Comité de Région capitale suisse (RCS): M. Steiert;
- Groupe d'accompagnement de l'Agglomération (GAF): Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth;
- Comité de direction de Fribourg Tourisme et Région (FTR): MM. Clerc et Pierret.

Le *Comité* participe également à la définition du nouveau paysage institutionnel régional en collaboration étroite avec les autorités préfectorales :

- Comité stratégique de la CRCNA: MM. Schneuwly, Steiert et Hauswirth et Mme Dévaud-Sciboz;
- Comité de pilotage sur la future politique culturelle régionale : M. Schneuwly.

Le *Comité* est également amené à prendre part à plusieurs groupes de pilotage politiques qui concernent des projets importants développés dans le périmètre de l'agglomération fribourgeoise :

- Comité de pilotage du projet de réaménagement de la place de la gare de Fribourg et du carrefour Richemond : Mme Dévaud-Sciboz ;
- Groupe de pilotage de la liaison Marly-Matran : M. Schneuwly ;
- COPAR Plateau d'Agy : M. Mennel ;

• Groupe de travail Chamblioux-Bertigny: M. Hauswirth.

En sa qualité de commanditaire de prestations, l'Agglomération entretient également des rapports réguliers avec les Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA à différents niveaux :

- Groupe stratégique Agglomération/*TPF*: Mmes Dévaud-Sciboz et Defferrard ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth;
- Groupe de travail réseau horaire Agglomération/TPF: Mmes Dévaud-Sciboz et Defferrard ainsi que MM. Clerc et Mennel;
- Groupe de suivi de la convention d'objectifs : Mmes Dévaud-Sciboz et Frésard ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth.

Affiliations

En 2023, le *Comité* n'a pas affilié l'*Agglomération* à de nouvelles associations et a maintenu le statu quo (principales affiliations : *RCS*, Association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (*Innoreg FR*), Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, EspaceSuisse, Raum+).

L'année écoulée a été marquée par la poursuite de l'engagement de l'Agglomération dans le cadre des différents organes de RCS. Cette dernière regroupe les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales, dont l'Agglomération. RCS a pour but de renforcer les régions concernées en tant qu'espace de vie et espace économique novateur, tant sur le plan national qu'international. Afin d'atteindre ces objectifs, elle concentre ses activités sur les sept thèmes clés suivants : centre politique, pôle de santé, Région capitale suisse, Smart Capital Region, cluster food & nutrition, développement économique et territorial intercantonal, transport et bilinguisme. En 2023, son forum annuel était consacré à la politique des agglomérations.

1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil

1.2.1 Messages du Comité

Le *Comité* valide, avant chaque séance plénière du législatif de l'*Agglomération*, les messages qu'il entend soumettre à ce dernier. Dix messages ont ainsi été présentés au *Conseil*, en 2023. Ils sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération* (www.agglo-fr.ch).

Séance du Conseil d'agglomération du 2 mars 2023

- Message n° 14 relatif au crédit d'étude pour le soutien au processus de développement des sites stratégiques d'agglomération (mesure 4U.05) du *PA4*;
- Message n° 15 concernant le subventionnement du réaménagement de sentiers de loisirs dans le Vallon du Lavapesson (Granges-Paccot) via la mesure 4NP.05.01 du PA4;
- Message n° 16 en vue du crédit supplémentaire concernant la rubrique 650.364.00 du budget de fonctionnement 2022 + arrêté modifié relatif au message n° 16 (reporté et traité dans le cadre du message n° 19);
- Message n° 18 concernant le subventionnement du réaménagement de la frange Sud du parc du Domino (Fribourg) via la mesure 3NP.01 du *PA3*.

Séance du Conseil d'agglomération du 25 mai 2023

- Message n°19 en vue du crédit supplémentaire concernant la rubrique 6220.3634.20 du budget de fonctionnement 2022;
- Message n°20 en vue de l'approbation des comptes 2022 de l'Agglomération de Fribourg;
- Message n°21 en vue de la libération du crédit d'étude du Projet d'agglomération de cinquième génération (*PA5*), respectivement du Plan directeur régional d'agglomération (*PDA*).

Séance du Conseil d'agglomération du 12 octobre 2023

- Message n° 23 en vue de la libération du crédit d'investissement pour la valorisation des espaces verts de l'agglomération fribourgeoise (liée à la stratégie NPA et la mesure 3NP.01 du PA3);
- Message n° 24 en vue du subventionnement du renouvellement des aménagements du site d'accueil
 « au Bois de Mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques (Villars-sur-Glâne) via la mesure 4NP.04.01 du
 PA4;
- Message n° 25 en vue de l'adoption du budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg + annexes 1a, 1b et 2 mises à jour après la séance du Conseil du 12 octobre 2023.

1.2.2 Réponses du Comité aux interventions parlementaires

Les interventions parlementaires peuvent prendre la forme d'une motion, d'un postulat ou d'une question. Conformément au Règlement du Conseil d'agglomération, le *Comité* dispose en règle générale d'un an, à partir de la date de transmission d'une intervention parlementaire, pour y répondre. En 2023, le *Comité* en a traité cinq. Toutes ces réponses sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération*.

Séance du Conseil d'agglomération du 2 mars 2023

• Réponse au postulat Leg_2021-2026_2021_004 demandant la mise en œuvre de mesures permettant aux jeunes de Bourguillon une égalité d'accès au centre-ville de Fribourg.

Séance du Conseil d'agglomération du 25 mai 2023

- Réponse aux questions Leg_2016-2021_2020_025 concernant l'avenir de l'Agglomération de Fribourg;
- Réponse au postulat Leg2021-2026_2021_003 demandant d'étudier la mise en œuvre de mesures augmentant l'attractivité des parkings *P+R* ;
- Réponse au postulat Leg2021-2026_2022_008 demandant le rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022.

Séance du Conseil d'agglomération du 12 octobre 2023

• Réponse au postulat Leg2021- 2026_2022_010 demandant une réflexion quant à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s.

1.2.3 Positions du Comité relative aux interventions parlementaires

Dans le courant de l'année écoulée, le Comité a en outre pris position sur huit interventions parlementaires.

Séance du Conseil d'agglomération du 25 mai 2023

- Position relative au postulat Leg 2021-2026_2023_011 demandant la mise en place d'un « Plan lumière » à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise;
- Position relative au postulat Leg 2021-2026_2023_012 demandant la réalisation d'un inventaire des sources captées non-exploitées sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise, suivi de propositions de mesures accompagnant les communes membres de l'Agglomération de Fribourg dans la revitalisation de ces milieux;
- Position relative au postulat Leg2021-2026_2023_013 demandant la planification et la réalisation d'une infrastructure écologique (IE) fonctionnelle à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise ;
- Position relative au postulat Leg2021-2026_2023_014 pour des horaires des lignes de transports publics à haute fréquence indépendants de ceux des CFF.

Séance du Conseil d'agglomération du 12 octobre 2023

- Position relative au postulat Leg 2021- 2026_2023_016 relatif à la mise en place d'un pont végétal (écoduc) devant permettre également le passage de la faune vertébrée au-dessus de l'autoroute;
- Position relative à la motion Leg 2021-2026_2023_017 demandant l'instauration d'une analyse d'impact sur la durabilité, le climat et la biodiversité dans les messages du Comité d'agglomération;
- Position relative à la motion Leg 2021-2026_2023_018 sur l'instauration d'une évaluation environnementale du budget de l'Agglomération de Fribourg (budget écologique green budgeting) ;
- Position relative au postulat Leg 2021-2026_2023_019 demandant l'étude de la possibilité d'introduire un tarif *TPF* dans l'agglomération fribourgeoise de CHF 1 par course le samedi.

La transmission à la motion Leg 2021-2026_2023_018 a été refusée. Les sept autres interventions précitées ont été transmises par le législatif. Elles feront l'objet de réponses circonstanciées de la part de l'exécutif, en principe dans le délai légal d'une année.

1.3 Contrats et conventions

1.3.1 Contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région

La collaboration entre l'Agglomération et FTR repose sur un contrat de prestations par lequel les activités de promotion touristique ont été externalisées et confiées à cette organisation à compter de 2009. Le contrat de prestations a été approuvé par le Conseil le 16 décembre 2021 pour une durée de trois ans jusqu'à la fin de l'année 2024.

Conformément aux termes et au délai de résiliation, le *Comité* a résilié ce contrat à la fin de l'année 2023 pour fin décembre 2024. Dans le cadre de la feuille de route institutionnelle, une reprise de ce domaine d'activité par l'*ARS* est envisagée à partir de 2025.

1.4 Préavis

Dans le cadre des procédures définies par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et la loi sur la Mobilité (*LMob*), le *Comité* est amené à donner des préavis sur les thématiques de l'aménagement régional et de la mobilité. Ces préavis portent, en principe, sur les révisions partielles ou générales des plans d'aménagement locaux (*PAL*) des communes membres de l'Agglomération de Fribourg, sur les plans d'aménagement de détail (*PAD*) qui les complètent ou sur les projets routiers. D'autres procédures peuvent également nécessiter des déterminations du *Comité*, notamment l'élaboration des plans directeurs régionaux des districts voisins.

En 2023, le *Comité* a ainsi rendu 24 préavis et prises de position, listés dans le tableau ci-après, qu'il a ensuite transmis aux services ou offices compétents.

Commune / Région	Examen / consultation	Dossier	Date
Granges-Paccot	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Granges-Paccot, Forum/Casino	19.01.2023
Marly	Examen préalable	Aménagement d'un trottoir à la Route de Bourguillon	19.01.2023
Marly	Examen préalable	PAD cadre boulevard urbain	19.01.2023
Marly	Examen préalable	PAD Route de Fribourg	19.01.2023
Fribourg	Examen final	Assainissement des arrêts de bus à la LHand	09.03.2023
Marly	Examen final	Modification PAD Moraty	09.03.2023
Matran	Examen final	Mise en conformité de l'arrêt de bus Champ-Riond à Matran	09.03.2023

Marly	Examen préalable	Aménagement d'arrêts de bus sur la Route de Bourguillon	06.04.2023
Marly	Examen préalable	Aménagement d'une ligne de bus sur la partie Nord de Marly	06.04.2023
Fribourg	Fribourg Examen final Requalification de la Place du Pertuis et de la Rue de la Neuveville		04.05.2023
Marly	Examen final	Mise en zone 30	04.05.2023
Avry	Examen préalable	Réaménagement du carrefour de la Planchetta – Route des Murailles	
Corminboeuf Examen préalable Mise en zone 30 des Routes de 6 d'Amont		Mise en zone 30 des Routes de Givisiez et d'Amont	01.06.2023
Granges-Paccot	Examen préalable	Requalification de la Route de Chantemerle	01.06.2023
Fribourg	Examen final Requalification de la Place du Petit-Saint- Jean		29.06.2023
Fribourg	Examen final	Requalification de la Rue du Tilleul	29.06.2023
Givisiez	Examen final	Aménagement d'un trottoir à la Route André-Piller	
Fribourg	Examen préalable	ramen préalable Requalification du Bourg – pont et tête de Pont de Zähringen	
Avry Examen préalable Aménagement d'un trot Rosé		Aménagement d'un trottoir à la Route de Rosé	12.10.2023
Belfaux	Belfaux Examen préalable Aménagement d'un cheminement pour piétons à la Route de Corminboeuf		12.10.2023
Fribourg	ribourg Examen final Aménagement d'une voie de bus à la Route de Marly		12.10.2023
Villars-sur-Glâne	illars-sur-Glâne Examen final Aménagement des arrêts de bus Villars-sur- Glâne, Petit-Moncor et création d'un trottoir le long de la Route du Petit-Moncor		12.10.2023
Matran	Examen final	Mise en conformité des arrêts de bus Routes de l'Ecole, de l'Arney, d'Avry	09.11.2023
Düdingen	Examen préalable	Aménagement d'un nouveau passage inférieur à la gare	07.12.2023

1.5 Personnel

Au terme de l'année civile, l'effectif opérant au sein de l'administration a augmenté de 1.9 équivalents plein temps (*EPT*), par rapport à 2022, portant la dotation totale à 13.4 *EPT* au 31 décembre 2023, à quoi s'ajoute l'engagement de quatre stagiaires (4 *EPT*) (+ 1 *EPT*, par rapport à 2022). Cette évolution tient notamment compte des mandats externes assurés par le personnel de l'*Agglomération* en faveur d'entités régionales tierces.

Personnel affecté aux tâches de l'Agglomération

Le 1^{er} septembre 2022, Mme Sophie Alaimo a débuté son activité au sein de l'Agglomération en qualité de responsable finances et ressources humaines à un taux de 80 %. Au 1^{er} janvier 2023, elle a repris son activité à un taux plein pour répondre aux besoins du service. Sur la base d'un contrat de durée déterminée, un poste d'aide comptable à 40% s'est ouvert depuis le 1^{er} mai 2022. Il est occupé par Mme Laurence Geinoz et engendre une dotation totale de 1,4 *EPT* à la fin de l'année 2023 (+0,2 *EPT* par rapport à 2022) pour le domaine des finances.

Monsieur Guillaume Grandchamp, a rejoint l'équipe de l'*Agglomération*, en qualité de collaborateur scientifique à l'environnement et l'énergie à 60%, dès le 1^{er} avril 2023. Cette nouvelle fonction répond à un besoin grandissant de coordination intercommunale dans ce domaine.

La dotation en personnel pour les autres dicastères demeure pour le reste inchangée, en 2023.

Personnel affecté sur mandat à d'autres entités régionales

En 2023, un nouveau poste à 40% a été ouvert au sein du secrétariat administratif. Il est entièrement dévolu aux tâches de secrétariat administratif propres à l'ARS, pour laquelle l'Agglomération exerce un mandat de gestion depuis décembre 2022. Mme Daniela Pires occupe ce poste depuis le 1^{er} février 2023. Monsieur Arnaud Tanner a en outre été engagé à 100% comme stagiaire depuis le 1^{er} octobre 2023 pour le compte de cette même association. Il soutient notamment son développement en matière de promotion touristique.

Enfin, Madame Christine Pittet, déjà stagiaire au sein de la promotion culturelle depuis 2022, est quant à elle, engagée depuis le 1^{er} mars 2023 à 70%, afin d'assurer les tâches administratives liées à *Coriolis*, pour laquelle l'*Agglomération* exerce également un mandat de gestion depuis la même date.

1.6 Communication

Le *Comité* a accompagné les nouveaux projets lancés en 2023 et poursuivi ses efforts en matière de communication sur les dossiers les plus importants traités par l'*Agglomération*.

L'année 2023 a été notamment marquée par le lancement du Prix à l'Énergie, qui a été appuyé par une importante campagne de communication cross-canal dynamique, alliant supports traditionnels et numériques. En outre, diverses campagnes de communication ont été menées dans le but de promouvoir l'offre de transports publics, par exemple lors du lancement de la nouvelle ligne 10 ou de la mise en place d'aménagements en faveur de la circulation des bus. De grands efforts de communication ont également été menés dans le cadre de l'organisation de la quatrième édition des Trophées PME, qui a rencontré un joli succès.

Parallèlement à ces campagnes, le *Comité* a lancé un nouveau site web richement illustré afin de communiquer, de manière accessible, sur les principales réalisations et infrastructures auxquelles l'*Agglomération* a contribué (www.projets.agglo-fr.ch). Ce site sera enrichi et mis à jour au fur et à mesure de l'avancée des projets. Enfin, le *Comité* a poursuivi sa communication sur Internet à travers la publication de newsletters, d'articles et de publications sur les réseaux sociaux.

La stratégie de communication mise en œuvre par le *Comité* tout au long de l'année a été favorablement accueillie par les médias régionaux, qui ont relayé les principaux messages destinés au public. Au total, le *Comité* a publié onze communiqués de presse au cours de l'année écoulée.

Date	Objet
27.02.2023	Trophées PME 2023 de l'Agglomération de Fribourg : C'est parti!
01.03.2023	Nouveau tracé de la ligne 5
04.04.2023	Lancement du Prix à l'Énergie de l'Agglomération de Fribourg
30.06.2023	De nouveaux aménagements améliorant le temps de parcours des bus dès le 1er juillet
13.07.2023	Confirmation du tracé actuel des lignes de bus urbains 5 et 7
09.08.2023	Un nouvel axe fort de transports publics desservant Fribourg, Granges-Paccot et Givisiez via les lignes 9 et 10
08.09.2023	L'Agglomération de Fribourg décerne le Prix culturel à l'émergence au Groupe Sauvage
03.10.2023	Trophées PME 2023 : Les quatre entreprises finalistes sont désormais connues !

10.10.2023	Étude sur le marché hôtelier : Un potentiel significatif pour développer l'offre hôtelière de demain
16.11.2023	WEDO SA et Swiss Statistical Design & Innovation Sàrl remportent les Trophées PME 2023 de l'Agglomération de Fribourg
05.12.2023	Un nouveau site web pour découvrir les principales réalisations de l'Agglomération de Fribourg

2. Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité

En 2023, le *DAEM* a tenu 23 séances ordinaires, dont 3 fois en séance de Comité de pilotage du Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (*PA5*).

Des rencontres spécifiques entre le *DAEM*, le Coordinateur des agglomérations ainsi que le chef du Service de la mobilité (*SMo*) de l'Etat de Fribourg ont eu lieu à plusieurs reprises. Ces rencontres régulières portent sur la coordination des prestations des transports publics aux échelles régionale et cantonale, sur les aspects financiers en lien avec les subventions cantonales ainsi que sur les projets concrets de développement du réseau ou de coordination des mesures liées aux projets d'agglomération.

2.1 Domaine de l'aménagement régional

2.1.1 Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)

L'Agglomération élaborera un PA5

Le Conseil a libéré, en mai 2023, un montant global de CHF 690'000 pour élaborer le PA5. Dans le PA5, le périmètre de projet sera élargi afin de développer une vision cohérente et intégrée de l'espace fonctionnel de l'agglomération fribourgeoise. L'objectif est de comprendre les dynamiques territoriales et de proposer des réponses pratiques à des problématiques, telles que la gestion du trafic, la répartition modale, la priorisation des secteurs de développement ainsi que la création d'espaces de nature et de loisirs présentant des dynamiques transcendant les frontières institutionnelles.

En ce qui concerne le contenu, le *PA5* s'inscrit dans la continuité des stratégies et des mesures précédemment initiées dans les projets d'agglomération de générations précédentes et auxquelles l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a réservé un accueil positif. Pour satisfaire aux nouvelles exigences fédérales, des compléments ciblés ont cependant été produits pour la thématique du transport de marchandises et de la mobilité électrique sous l'angle des transports individuels.

Un périmètre élargi

Contrairement aux générations précédentes de projets (*PA1*, *PA2*, *PA3*, *PA4*), l'élaboration du *PA5* implique désormais 25 communes réparties sur deux districts, celui de la Sarine et celui de la Singine. Ce périmètre de travail a été étendu sur la base du périmètre VACo ("Villes et agglomérations ayant droit aux contributions"), un périmètre statistique déterminant l'influence des agglomérations. Les communes souhaitant participer au *PA5* se sont engagées contractuellement à collaborer à l'élaboration du projet en concertation avec l'*Agglomération*.



Les 25 communes participantes* (en rose foncé) au PA5 ainsi que les autres communes concernées par le périmètre VACo (rose clair).

*Avry, Belfaux, Corminboeuf, Cottens, Düdingen, Ferpicloz, Fribourg, le Gibloux, Giffers, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, Hauterive, Marly, Matran, le Mouret, Neyruz, Pierrafortscha, Prez, la Sonnaz, St-Ursen, Tafers, Tentlingen, Villarsel-sur-Marly et Villars-sur-Glâne.

Gouvernance du projet

La gouvernance du projet est assurée par l'*Agglomération* au nom des 25 communes participantes. Pour garantir l'élaboration, le suivi et la validation du *PA5*, plusieurs organes composés de représentants techniques et politiques des communes, de l'Etat de Fribourg et de l'*Agglomération* ont été mis en place et se sont réunis à plusieurs reprises en 2023.

La validation du projet est assurée par un Comité de pilotage (*COPIL*), l'organe responsable de la direction stratégique du projet. Le *COPIL* est composé d'un représentant de l'Etat de Fribourg, et de 7 représentants des communes et régions participantes au *PA5*.

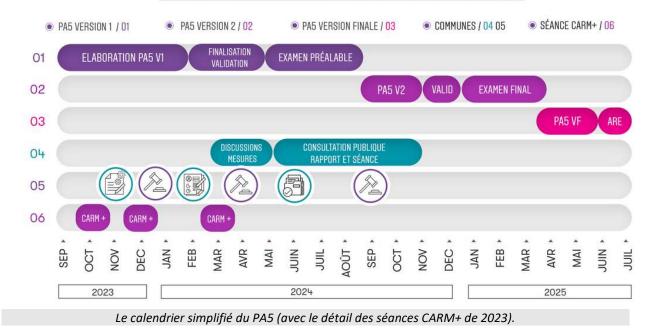
L'élaboration du projet est prise en charge par l'*Agglomération*. Cette dernière fait ponctuellement appel à des mandataires externes pour approfondir certains aspects spécifiques. L'*Agglomération* est également accompagnée par la *CARM+ PA5* qui lui fournit des retours de terrain. La *CARM+ PA5* est composée d'un représentant politique et d'un représentant par commune. Le *COPIL* et la *CARM+ PA5* se sont chacun réunis trois fois en 2023.

La consultation des communes se fera par deux procédures distinctes en 2024. Premièrement, une consultation publique permettra aux communes, aux régions voisines et aux citoyens de s'exprimer, conformément à la procédure d'approbation de tout plan directeur. Deuxièmement, des séances bilatérales entre les collaborateurs de l'*Agglomération* et les communes seront organisées pour définir les mesures du *PA5*.

Calendrier

Le dépôt du *PA5* auprès des services fédéraux est prévu au plus tard en juin 2025. L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de la première version du *PA5*, qui sera soumise à consultation publique et aux services cantonaux pour un examen préalable en 2024. L'adoption définitive du *PA5* est prévue pour décembre 2024.

PA5 CALENDRIER (2023 - 2024 - 2025)



A noter finalement qu'une page internet a été créée afin de fournir les informations utiles au projet : https://www.agglo-fr.ch/projets-dagglomeration/instrument-projet-dagglomeration/pa5

2.1.2 L'outil « Feuille de route » : démarches en cours

Les directives pour le projet en faveur du trafic d'agglomération demandent de définir les secteurs de développement urbain prioritaires des agglomérations. Ces sites stratégiques doivent faire l'objectif d'une coordination optimale entre urbanisation et transport et ainsi permettre de capter une part substantielle du potentiel global du développement vers l'intérieur.

L'outil « Feuille de route » inscrit dans le Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (*PA4*) est un processus incitatif initié par l'*Agglomération* et reconnu par les communes et/ou l'Etat qui permet de définir et résoudre des besoins d'action en matière de développement.

En 2023, trois « Feuilles de route » ont été initiées. La première, « Torry-Est », repose sur l'objectif de déterminer les lignes directrices de l'aménagement d'un parc urbain sur la colline du Torry en lien avec le développement d'un nouveau quartier en contrebas de ladite colline. Deux études (écologique et sociologique) ont permis de fixer d'un commun accord entre les communes concernés (Ville de Fribourg et Granges-Paccot) un certain nombre de principes qui ont été relayés dans le cahier des charges du mandat d'études parallèles (*MEP*) lancé pour définir les orientations de développement du nouveau quartier. Une fois ce mandat finalisé, les principes afférents au futur parc seront rediscutés pour assurer une cohérence entre ces deux planifications.

La deuxième « Feuille de route » concerne le développement du Pôle Jura Chassotte, défini dans le cadre du projet de Chamblioux-Bertigny. Cette « Feuille de route » a été initiée afin d'établir une vision d'ensemble du développement du secteur (Masterplan) pour permettre une articulation optimale et harmonieuse entre les différents projets du secteur situés à la jonction de plusieurs communes. Pour répondre à cet objectif, l'Agglomération est accompagnée d'un mandataire et les travaux se poursuivront en 2024.

Finalement, la troisième « Feuille de route », dénommée « NOA », concerne la mise en œuvre des mesures des projets d'agglomération dans le Nord-Ouest de l'agglomération de Fribourg. Il entend notamment clarifier le développement de la *TransAgglo* et son calendrier. Plusieurs séances entre les communes concernées, l'Etat de Fribourg et l'*Agglomération* ont eu lieu à cet effet et les démarches se poursuivront en 2024.

2.1.3 Convention de financement pour des mesures de valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage

Dans le cadre de la convention-programme entre la Confédération et les cantons concernant les objectifs fixés dans le domaine « paysage », des subventions fédérales sont prévues pour des mesures de valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage issues des projets d'agglomération.

Dans le canton de Fribourg, conformément à la décision du 2 décembre 2021 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'Etat de Fribourg, une somme de CHF 125'000 a été octroyée à l'Agglomération pour la période 2020-2024 et pour une série de projets au préalable identifiés. Un soutien complémentaire de CHF 125'000 a été octroyée à l'Agglomération pour différents projets contribuant à renforcer et valoriser la nature et le paysage. Au total, 11 projets bénéficieront de ce soutien complémentaire qui sera versé en 2024.

2.1.4 Mise en œuvre de la mesure 4NP.10 « Un arbre pour votre enfant »

Cette mesure vise à planter des arbres pour les enfants résidant dans les communes de l'Agglomération. Audelà de son aspect pratique, cette initiative revêt une importance culturelle en s'inscrivant dans une tradition préexistante et permet, de manière plus large, de rapprocher la population à la nature. Elle symbolise également l'importance des familles pour le développement de la région.

Cette mesure présente un fort accent social, impliquant les communes dans la réalisation d'un événement symbolique autour de la plantation de l'arbre. Ces événements rencontrent un franc succès auprès des familles, renforçant les liens communautaires.

En 2023, huit des dix communes de l'Agglomération ont participé à cette initiative, témoignant de son impact positif et de son adhésion au sein de la région.













Evénements lors des plantations d'arbres 2023 à Belfaux, Avry, Fribourg et Givisiez

Photos : Agglomération de Fribourg

2.1.5 Soutien financier au projet « Biodiversité en milieu bâti 2019-2023 »

Porté par l'Association Pro Natura Fribourg, le projet « Biodiversité en milieu bâti 2019-2023 » consiste à améliorer la biodiversité et la connectivité des espaces ouverts au sein du canton de Fribourg par la réalisation de mesure concrètes sur fonds privés et/ou publics. Concrètement, les personnes ou entités intéressées à recréer une oasis de nature sur leur terrain ont pu profiter d'un soutien logistique et financier de la part de l'Association. Ce faisant, cette dernière a visité plus d'une trentaine de terrains, dont ceux des communes de Fribourg, Corminboeuf et Givisiez, et développé pour plus d'une vingtaine de ces terrains, des conceptions de valorisation dont la moitié ont déjà été exécutées (toitures végétalisées, ensemencements de prairies fleuries, remplacements de haies de thuyas par une haie vive, plantations d'arbustes indigènes, mise en place de tas de branches, etc.). Par une subvention de CHF 40'000 octroyée au titre de la mesure 4NP.11 du *PA4*, le *Comité* a soutenu le projet.

2.1.6 Projet Réseau espaces verts, volet II

Conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700) partiellement révisée, la croissance doit se répartir sur un territoire limité pour contenir l'étalement urbain. Or, la volonté de densifier se heurte à celle de conserver les espaces ouverts. Les espaces ouverts compensent les surfaces bâties et, à ce titre, représentent un facteur important pour la qualité de vie et le bien-être dans les agglomérations. Ils remplissent de nombreuses fonctions sociales (lieux de jeu et de rencontre, pratique du

sport, ressourcement, etc.) et contribuent à l'équilibre climatique en réduisant les îlots de chaleur urbains et la pollution atmosphérique ainsi qu'en renforçant la biodiversité en milieu urbain. Les espaces verts, tels que les parcs, sont des exemples d'espaces ouverts d'autant nécessaires à la population qu'à la faune et la flore.

Dans ce contexte, l'Agglomération a lancé en 2020 une étude visant à établir une vision stratégique régionale pour renforcer les espaces verts inscrits sur son territoire. Afin d'opérationnaliser cette vision, un diagnostic fin mené sur chaque espace du réseau et réalisé en 2023, a permis de mettre en exergue des potentiels de valorisation en matière d'accessibilité, de qualité d'accueil et de richesse en biodiversité. Ce faisant, le Conseil d'agglomération a libéré un montant de CHF 150'000 à sa séance du 12 octobre 2023 afin de valoriser les espaces verts de l'agglomération fribourgeoise au moyen de démarches participatives et de réalisations concrètes sous la forme d'aménagements temporaires. Les travaux relatifs à ces deux actions seront menés au cours de l'année 2024.

La valorisation d'espaces verts composant le réseau de l'agglomération fribourgeoise vise tout à la fois à renforcer leur attractivité, à affirmer leur vocation d'accueil et augmenter leur confort d'usage, à concilier des usages anthropiques et écologiques, ainsi qu'à appuyer les composantes paysagères et la biodiversité des lieux par le truchement de réalisations concrètes.

En outre, le lancement de ce projet est à mettre en perspective avec les travaux initiés dans le cadre de l'élaboration des fiches de mesures relatives au volet NP du Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA5). En effet, les enseignements pratiques tirés des démarches participatives permettront d'identifier des mesures d'aménagements définitifs à intégrer dans le PA5.

2.2 Domaine de l'environnement

2.2.1 Mise à jour du Plan régional des énergies

L'élaboration d'un premier Plan régional des énergies a été effectuée en 2020. Il a constitué une étude de base pour l'établissement du volet « énergie » du Projet d'Agglomération de quatrième génération (*PA4*). Une mise à jour de ce plan est rendue nécessaire afin d'être en adéquation avec les objectifs fixés dans les planifications énergétiques de la Confédération et de l'Etat de Fribourg. Elle permettra en outre de disposer de données actualisées afin d'évaluer la tendance en matière d'énergie depuis 2020 et d'adapter la stratégie énergétique régionale en conséquence. Ce projet a débuté au 2ème semestre 2023 et les résultats sont attendus au printemps 2024.

2.2.2 Programme Région-Energie

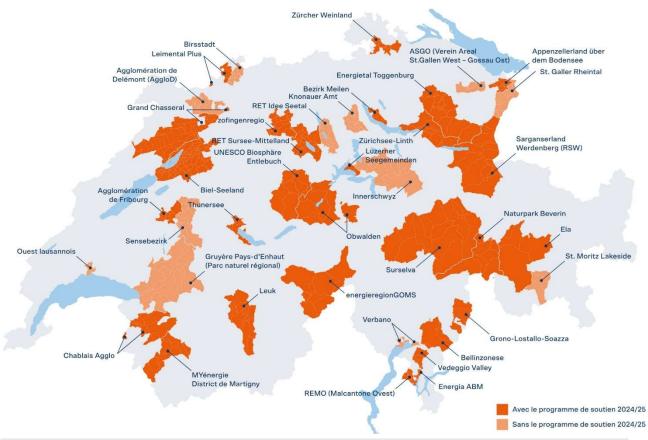
Région-Energie est un programme de l'Office fédéral de l'énergie (*OFEN*) qui vise à encourager les activités intercommunales en faveur de la Stratégie énergétique 2050. Un appel à projets a été lancé en 2023 pour des projets qui seront réalisés en 2024 et 2025. De nombreuses régions et communes y ont répondu (voir carte ci-après). L'*Agglomération* a pour sa part soumis deux projets qui ont été retenus par l'*OFEN* et qui recevront ainsi une contribution financière. Il s'agit des projets suivants :

• Boîte à outils « Energie » pour les communes

Ce projet découle de la mesure 4E.03 du *PA4*. La boîte à outils est une opportunité de favoriser les synergies ainsi que l'échange d'expériences entre les communes. Elle devra établir un catalogue de bonnes pratiques, d'articles-types, de règlementations, de modèles de mesures, un portfolio de subventions, etc., si possible accompagné d'un retour d'expériences. La boîte à outils permettra ainsi de soutenir les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique.

Monitoring des énergies

Le projet de monitoring des énergies vise à piloter la politique énergétique régionale au fil du temps. Un tableau de bord des énergies présentera un panel d'indicateurs clés, dont le suivi sera accessible au public et servira de base pour analyser l'évolution de la situation énergétique au sein de l'Agglomération. Le monitoring devra aussi permettre de contrôler l'atteinte de certains objectifs du plan régional des énergies.



Carte des régions qui ont participé au programme Région-Energie au cours des deux dernières années.

Source : Office fédéral de l'énergie (OFEN)

2.2.3 Mise en œuvre de la mesure 4E.04 « Prix à l'Energie »

Lancé pour la première fois en 2023, le « Prix à l'Énergie » est un concours qui récompense les initiatives et les projets qui œuvrent en faveur de la transition énergétique. L'*Agglomération* souhaite mettre en lumière des projets exemplaires, sensibiliser le grand public et offrir la possibilité de découvrir des projets de proximité tournés vers l'avenir. Le concours était ouvert tant aux habitant-e-s, aux entreprises, aux associations qu'aux acteurs publics de la région (à l'exception des communes). Pour être éligibles, les projets devaient s'inscrire au minimum dans l'une des thématiques suivantes :

- Réduction de la consommation d'énergie (efficience énergétique);
- Production d'énergie renouvelable (limitation de la dépendance aux énergies fossiles, production locale);
- Mobilité économe en énergie (réduction des déplacements et de la consommation d'énergie).

Une quinzaine de candidatures ont été reçues à la suite de la campagne de communication qui a été réalisée au printemps 2023. Les projets présentés abordaient des thématiques très variées, comme l'optimisation de la consommation d'énergie, la construction durable ou encore la production d'énergie renouvelable. Les structures porteuses des projets étaient également très diversifiées (privés, sociétés coopératives, entreprises ou associations) et provenaient de six communes de l'agglomération fribourgeoise.

La procédure d'évaluation des candidatures et d'élection du lauréat a eu lieu au deuxième semestre 2023. La remise du prix est prévue à fin février 2024 lors de la rencontre des entreprises. Le nom du lauréat sera dévoilé à cette occasion.

2.2.4 Définition d'une stratégie environnementale régionale

Plusieurs interventions parlementaires en matière de protection de l'environnement ont été déposées durant la législature en cours. La définition d'une stratégie environnementale à l'échelle régionale vise à cibler et à prioriser les domaines d'action où une forme de collaboration intercommunale peut apporter une véritable plus-value, indépendamment de l'institution qui en portera la responsabilité. Cette stratégie globale permettra également de mettre en lumière les actions déjà entreprises au niveau régional en lien avec

l'environnement. Les réflexions qui ont commencé au deuxième semestre 2023 se concrétiseront par la publication d'une stratégie au printemps 2024.

2.3 Domaine de la mobilité

2.3.1 Développement des transports publics

Réseau urbain

Au changement d'horaire de fin 2022 (horaire 2023), le réseau de bus urbain n'a que très peu évolué. En effet, le précédent changement d'horaire avait connu de grosses modifications avec la prolongation de la ligne 8, celle de la ligne 7, ainsi que le doublement de la cadence de la ligne 5. En août 2023, la ligne 9 a été renforcée avec une cadence au 15' et l'instauration d'un terminus une course sur deux au théâtre des Osses. Afin de simplifier la compréhension pour le voyageur de ce terminus différencié, une nouvelle ligne 10 a été introduite. La combinaison des lignes 9 et 10 renforce significativement la desserte par les transports publics urbains de plusieurs secteurs de la commune de Granges-Paccot.

2.3.2 Développement des parkings d'échange gérés par l'Agglomération

À la suite d'une étude de développement des parkings d'échange (P+R) réalisée dans le courant de l'année 2020, l'Agglomération poursuit ses travaux afin de trouver les meilleures opportunités pour le repositionnement et/ou la création de P+R conformément aux stratégies élaborées dans les projets d'agglomération antérieurs. Elles prévoyaient un redéploiement des



parkings situés trop près du centre, comme c'est le cas pour celui de St.-Léonard. Les discussions initiées avec Forum Fribourg et Coop Fribourg Sud ont continué et débouché sur une volonté commune d'aller de l'avant. En coopération entre l'Agglomération, la Commune de Granges-Paccot et Forum Fribourg, l'exploitation d'un P+R provisoire à Forum Fribourg est prévue, en 2024. Dans cette optique, une convention a été rédigée entre la Commune de Granges-Paccot, Forum Fribourg et l'Agglomération pour clarifier les modalités de cette collaboration qui est la première de ce type à Fribourg. Des éléments techniques restent en cours de discussion à Coop Fribourg Sud. Les mesures intégrées au PA4 dans cette perspective avancent ainsi dans le bon sens. Le travail concernant l'emplacement d'installations définitives à long terme se poursuit dans l'intervalle. En parallèle aux travaux de planification et de mise en œuvre des installations, une signalisation harmonisée pour les P+R d'agglomération est en cours de développement. Celle-ci doit permettre de créer une unité visuelle permettant une identification aisée de ces infrastructures multimodales tout en respectant un cadre légal contraignant. Des discussions avec les communes pour sa mise en œuvre sont en cours.

2.3.3 Gestion du trafic

Dans l'optique d'une réduction de la pression du trafic individuel motorisé dans le centre de l'agglomération et sur les axes d'entrée, des mesures de gestion du trafic sont nécessaires.

Centrale de régulation

Le *Comité* relève la nécessité de la mise en œuvre d'éléments des projets d'agglomération antérieurs et notamment de la création d'une centrale de gestion du trafic afin de prioriser efficacement les transports publics et de pouvoir gérer les flux de circulation de manière coordonnée. L'efficacité de la gestion des accès prévue pour l'agglomération fribourgeoise dépend également du bon fonctionnement de cet élément. À la suite de l'attribution d'un mandat à un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à un groupe de travail en 2021, plusieurs séances de travail technique avec les parties prenantes ont eu lieu afin de définir le cadre de la future centrale et des études nécessaires à son élaboration et à sa mise en service. À la suite d'évaluations globales des éléments nécessaires pour la mise en service d'une centrale, les travaux ont permis d'établir une compréhension commune nécessaire à la poursuite des travaux. Une délégation de compétence au niveau cantonal a été sollicitée et les travaux se poursuivent en 2024 avec un objectif de mise en service avant la fin de la législature en cours.

2.3.4 Soutien financier à des mesures de gestion de la mobilité

Le *Comité* a décidé de continuer de soutenir, en 2023, les mesures de gestion de la mobilité. À relever également que le *Comité* s'engage en faveur de la réalisation de plans de mobilité au sein des entreprises selon un concept présenté dans la partie consacrée à la promotion économique de ce rapport.

Pédibus

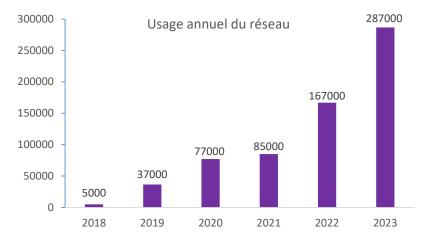
Ce service prend progressivement une ampleur considérable dans le canton de Fribourg et plus spécifiquement dans l'agglomération fribourgeoise. En 2023, 34 lignes étaient actives sur le territoire de l'agglomération afin de valoriser la marche comme mode de transport des écoliers. Le *Comité* soutient pleinement ce service et a donc reconduit son soutien de CHF 12'000 pour l'année 2023.



2.3.5 Vélos en libre-service : déploiement du réseau

À la suite d'un fort développement du nombre de stations en 2022, notamment dans les communes de première couronne, l'objectif en 2023 était de continuer à attirer de nouveaux utilisateurs. Avec une augmentation de +72%, le réseau compte en 2023, 287'000 utilisateurs, soit environ 800 utilisateurs par jour. Ce réseau devient progressivement un mode de transport complémentaire au sein de l'agglomération fribourgeoise.

Les négociations en vue de renouveler le contrat de prestations avec le prestataire ont en outre débuté dans le courant de l'année.



2.3.6 Mise en œuvre des mesures

L'Agglomération assure la coordination de la mise en œuvre et du financement des mesures prévues dans le cadre des projets d'agglomération. La maîtrise d'ouvrage appartient en revanche aux communes-sites ou à l'Etat de Fribourg, en fonction de la nature des projets.

L'Agglomération a la charge de vérifier la comptabilité des projets développés afin de s'assurer de leur conformité avec les objectifs visés dans les projets d'agglomération. Elle conclut également des conventions avec différentes collectivités publiques de sorte à en assurer le financement. En principe, le financement des mesures prévues dans le cadre des projets d'agglomération est assuré de manière paritaire entre la commune-site et l'Agglomération, jusqu'à concurrence du montant prévu dans la fiche de mesure correspondante. Font exceptions certains objets qui présentent un intérêt régional particulièrement important, comme la *TransAgglo* I et II, et les *P+R*. La part effectivement à charge de l'Agglomération est allégée par plusieurs sources de financement :

 un financement fédéral dont le montant peut varier entre 35 % et 40 % du coût de la mesure et dont les modalités sont définies pour chaque mesure dans le cadre d'une convention de financement par référence à l'accord sur les prestations propre à chaque génération de projet d'agglomération; • une participation cantonale qui peut aller jusqu'à 50 % du montant résiduel à charge de l'*Agglomération*, mais uniquement dans les limites des montants disponibles au budget de l'année correspondante.

Le financement de la part nette à charge de l'Agglomération obéit, quant à lui, aux règles internes suivantes fixées par le règlement sur les finances :

 Les mesures dont la part nette à charge de l'Agglomération est supérieure à CHF 50'000 font l'objet d'un message du Comité au Conseil et sont inscrites au budget d'investissement (voir à ce propos la liste au point 1.2.).

Les autres objets font uniquement l'objet d'un avis de cofinancement de la part du *Comité* qui est adressé à la commune concernée (voir à ce propos la liste au point 1.4). Les montants correspondants sont prélevés sur le budget de fonctionnement en tant que mesures hors-investissement.

2.3.7 Infrastructures réalisées en 2023

Aménagement d'une voie bus sur la route des Arsenaux - Mesure 11.08 du PA2

Dans le cadre de la réorganisation de la ligne 5 à partir de mars 2023, une nouvelle voie de bus a été aménagée sur la route des Arsenaux. Elle a pour but d'améliorer la vitesse commerciale de la ligne et d'assurer une meilleure stabilité de l'horaire. Cette voie de bus est ouverte aux cyclistes afin d'assurer également leur sécurité. Un nouvel arrêt de bus est aménagé en bidirectionnel à proximité du passage du Cardinal. A l'occasion du réaménagement de l'espace routier, une placette avec du mobilier urbain a également été aménagée.

Réaménagement du secteur de la Cathédrale - Mesure 41.02 du PA2

Le projet de requalification du secteur de la Cathédrale, principal point de repère de la ville historique, a pour objectif de valoriser ses abords et rendre les espaces publics qui la jouxtent agréables et attirants. Dans ce cadre, le schéma de circulation est repensé et concentré sur un seul axe. Ce réaménagement s'inscrit dans le cadre d'une vision globale qui a pour but de réaménager le cœur de l'*Agglomération* à la suite de la fermeture du pont de Zähringen à la circulation automobile.

Aménagement d'un passage inférieur pour la mobilité douce pour le franchissement de la route de Cormanon – Mesure 41.17 du PA2

Afin de poursuivre le développement de la *TransAgglo* en direction de Villars-sur-Glâne mais aussi des communes de Matran et d'Avry, un nouveau passage inférieur réservé à la mobilité douce est aménagé sous la route de Cormanon. Cet édifice, d'une largeur de 6 mètres s'inscrit dans le prolongement des aménagements de mobilité douce existants dans le secteur de Cormanon. Cet édifice a été inauguré au printemps 2023.

Requalification du carrefour Richemond – Mesure 3M.03.01

Lancé en mars 2023, le chantier de réaménagement de l'interface Richemond a pour objectif d'améliorer les connexions entre le quartier de Beauregard et le centre-ville, et de sécuriser les déplacements en mobilités douces dans cette zone chargée en trafic. Dans cette optique, un passage inférieur sera aménagé sous les voies CFF, permettant ainsi de faciliter l'accès des piétons et des cyclistes aux quais de la gare. En outre, le carrefour fera l'objet de travaux de requalification qui permettront de créer une zone de rencontre dans cet espace, et ainsi de permettre une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement (piétons, cyclistes, automobilistes, usagers des transports publics, etc).

3. Dicastère des promotions

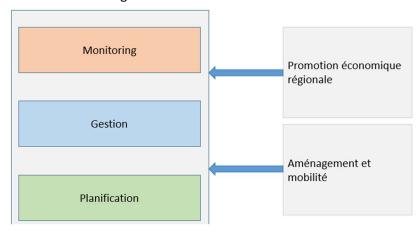
En 2023, le *DP* s'est réuni douze fois afin de statuer sur différents projets menés dans le cadre des promotions économique, touristique et culturelle, avant de les soumettre au *Comité*.

3.1 Domaine économique

3.1.1 Développement économique du territoire

Management des zones d'activités

Une analyse comparative des systèmes régionaux de gestion des zones d'activités a été effectué dans le but d'identifier les bonnes pratiques ayant cours dans d'autres régions et les synergies à développer avec le domaine de l'aménagement. Ces résultats vont contribuer aux réflexions en cours sur la mise en œuvre d'un système de gouvernance dans notre région.



Éléments clés d'une gestion régionale des zones d'activités

3.1.2 Projets transversaux en lien avec la mobilité

Solutions de mobilité pour les entreprises

Les actions de promotion du programme de solutions de mobilité pour les entreprises se sont poursuivies. Ce programme propose un soutien aux entreprises dans leurs démarches de mise en place d'un plan de mobilité ainsi que dans l'acquisition de l'abonnement JobAbo pour leurs employés. Différentes démarches de promotion de ce programme ont été engagées, notamment par le biais d'ateliers ou de courriels ciblés. De plus, l'*Agglomération* a notamment présenté son offre lors d'un événement de la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg. Plusieurs entreprises ont manifesté leur intérêt pour réaliser un plan de mobilité et ont pu bénéficier d'un conseil avisé dans ce sens. Le suivi des plans de mobilité des entreprises participantes a été effectué, et les résultats démontrent une évolution positive.

Avis de droit sur les plans de mobilité

Un avis de droit a été fourni visant à clarifier les compétences dont bénéficient les communes dans le cadre de la mise en œuvre de la *LMob*. Il s'agissait précisément de déterminer la marge de manœuvre dont bénéficient les collectivités publiques dans le cadre de la mise en œuvre et de la surveillance de l'obligation d'établir un plan de mobilité au sens de l'article 49 de la *LMob* entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

3.1.3 Services et initiatives de promotion économique

Guichet économique

En 2023, l'Agglomération a pu répondre à plus de trente demandes de renseignements et de conseils d'entreprises. La majorité d'entre elles se rapportent à des recherches de terrains et de locaux ainsi qu'au montage de projets. En fonction des besoins, les entreprises ont été conseillées dans leurs projets de développement, ou encore mises en contact avec d'autres partenaires économiques, privés ou institutionnels. Les demandes d'entreprises ont été adressées directement à l'Agglomération ou lui ont été transmises par la Promotion économique du canton de Fribourg ou par la Ville de Fribourg.

Projets d'envergure

Un projet initié par la Jeune Chambre internationale, Fribourg Portes Ouvertes, a été soutenu par l'Agglomération. L'objectif était de mettre en lumière différents endroits ou institutions méconnus de la Ville de Fribourg. Plusieurs projets phare de l'Agglomération ont également été promus dans ce cadre. La journée des portes ouvertes a attiré plus de 3'000 visiteurs.

L'Agglomération a également participé au groupe de travail pour la préparation de la candidature de la Ville de Fribourg au Réseau des villes créatives de l'UNESCO. Cette démarche a été couronnée de succès.

Etude sur l'hôtellerie

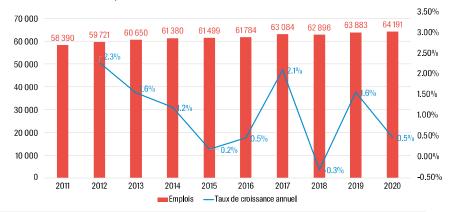
À la suite de la réalisation d'une étude sur l'hôtellerie, l'Agglomération a analysé plus en détail les possibilités d'emplacement pour des projets hôteliers. Des contacts avec des investisseurs potentiels ont été pris afin de les renseigner sur les opportunités de création de nouvelles offres dans la région. Cette étude a permis de connaître les tendances du marché hôtelier et de déterminer des leviers d'action visant le développement d'une offre de qualité. Le besoin a été identifié de développer l'offre hôtelière dans des lieux stratégiques à fort potentiel, les sites sportifs et les grands pôles d'activités.

Etude sur l'immobilier

Une étude du marché immobilier résidentiel et commercial sur le périmètre de l'agglomération fribourgeoise a été effectuée. Cette étude a confirmé la stagnation démographique, particulièrement en Ville de Fribourg, tandis que la construction de nouveaux logements est en augmentation. Une étude complémentaire a été demandée afin de comprendre cette situation ainsi que de mieux connaître les facteurs qui peuvent influencer la dynamique démographique. Les principaux résultats de cette étude ont été présentés dans le cadre d'une rencontre des entreprises au début de l'année 2024.

Profil socio-économique de l'Agglomération

L'Agglomération réalise chaque année un monitoring des principaux indicateurs économiques qu'elle met à disposition des collectivités publiques et qui est librement accessible sur le site internet de l'Agglomération. En ce qui concerne l'évolution de l'économie, on retiendra en particulier que la courbe des emplois est positive. Elle suit la tendance cantonale à la hausse et ce depuis 2017. Selon les dernières données disponibles de l'OFS (2021), l'agglomération fribourgeoise comptait 40 % des emplois du canton de Fribourg. Le nombre d'émplois d'équivalent plein temps s'élève à 64'273, tandis que le nombre de tous les emplois, indépendamment du taux d'activité, était de 84'980.



Evolution des emplois EPT de l'agglomération fribourgeoise de 2011 à 2020

Trophées PME

Le prix Trophées PME de l'Agglomération (www.trophees-pme.ch) visant à encourager les entreprises dynamiques et innovantes a connu sa 4ème édition. Cette initiative bisannuelle s'inscrit en complémentarité du prix à l'innovation du canton de Fribourg. Lancé en 2017, ce prix jouit d'une notoriété importante. Il s'agit d'un succès en termes de participation d'entreprises ainsi que d'affluence du public lors de la remise des prix. Il repose sur un véritable partenariat public-privé, avec l'engagement des acteurs tels que l'Union patronale et la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg. Le soutien des entreprises privées, Banque Valiant, Mazars et Baloise, autant financier qu'en termes d'expertise de marché, est très apprécié.

Le jury a évalué les dossiers reçus sur la base de critères tels que le dynamisme, la force créative, la pérennité et la durabilité de l'entreprise, ainsi que l'ancrage régional. Parmi un panel de dossiers diversifiés et de qualité, les deux entreprises vainqueurs WEDO SA (catégorie PME) et Swiss-SDI Sàrl (catégorie microentreprise) ont été décernées, lors de la cérémonie de remise des prix le 16 novembre 2023. Les deux entreprises excellent dans les domaines de l'informatique et de l'intelligence artificielle.



Remise des prix Trophées PME - 16.11.2023 Photos: Dominique Bersier

3.1.4 Participation aux organes extérieurs

Effort Fribourg SA

Le Comité a assuré la représentation de l'Agglomération au Conseil d'administration de la société Effort Fribourg **EFFORT III** FRIBOURG SA. Cette société, intégralement détenue par la Ville de



Fribourg, octroie des prêts sous forme de microcrédits jusqu'à CHF 30'000 destinés à soutenir le lancement ou le développement de projets et d'activités commerciales, artisanales ou de services en Ville de Fribourg. L'Agglomération a participé, en 2023, aux trois séances visant à statuer sur différentes propositions de projets et de demandes de soutien.

Soutien aux entreprises start-up



L'Agglomération a soutenu Fri Up, l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg. Toutes les associations régionales, y compris l'Agglomération, réunies sous l'égide du programme de la Nouvelle Politique

Régionale (NPR), participent au financement de Fri Up. La contribution financière de l'Agglomération s'élève à CHF 5'000 par an. Avec cet engagement, l'Agglomération confirme son soutien aux entreprises start-up et particulièrement à celles établies sur son territoire. Le Comité a assuré la représentation de l'Agglomération au Comité de sélection de projets. En 2023, le Comité a participé à trois séances dudit Comité. Quatre entreprises basées dans l'agglomération fribourgeoise ont été acceptées cette année pour le programme de coaching de Fri Up sur une période de plusieurs mois.

Innoreg FR

Innoreg FR coordonne les projets de la NPR du canton de Fribourg. La NPR Innoreg FR coordonne les projets de la NPR du canton de Fribourg. La NPR est un programme d'impulsion initié par la Confédération avec l'aide des innoces cantons qui permet d'encourager l'innovation avec des aides sous forme



de prêts ou de montants à fonds perdus. Les principaux axes concernent les domaines de l'industrie et du tourisme. Avec les autres associations régionales du canton de Fribourg, le Comité est représenté au sein de la plateforme régionale Innoreg FR. En 2023, il y a eu quatre séances de coordination dédiées à échanger sur les orientations du programme cantonal et les projets soutenus.



3.2 Domaine touristique

3.2.1 Résultats exercice touristique 2023

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de l'année 2022. La crise sanitaire semble bel et bien appartenir au passé, mais le contexte est toujours morose : insécurité internationale, inflation synonyme de baisse du pouvoir d'achat, franc fort. Cette année est marquée par le remodelage d'un certain nombre d'habitudes de consommation, notamment auprès du public suisse. Ainsi, les séjours et les activités s'organisent au dernier moment. La spontanéité a pris le dessus sur la planification, compliquant la vie quotidienne de nombreux acteurs de la branche touristique. Les chiffres sont néanmoins satisfaisants. Le nombre de nuitées hôtelières a ainsi augmenté de 5,8% par rapport à l'année précédente. Si la part des visiteurs suisses à quelque peu diminuée (-5,15%), elle est contrebalancée par l'augmentation d'hôtes des pays européens (France, Allemagne, UK, Espagne, Italie, Benelux). L'année touristique a donc été bonne pour la majorité des acteurs. En effet, la saison douce automnale se rallonge, favorisant à moyen terme un tourisme florissant jusqu'à l'orée de l'Avent.

3.2.2 Contrat de prestations

La promotion touristique repose sur un contrat de prestations entre l'Agglomération et FTR, depuis 2008. Cette organisation perçoit à ce titre un montant forfaitaire de CHF 640'000 par année pour assurer l'accueil et le marketing de la destination ainsi que l'exploitation d'une billetterie. À la suite de l'entrée en force de la loi cantonale sur le tourisme au 1er janvier 2023, l'effort de promotion touristique doit dorénavant être porté à l'échelle du district. Le Comité a ainsi décidé de dénoncer ce contrat selon les termes et délais de résiliation prévus courant 2023 pour le 31 décembre 2024. Dans cette perspective, des démarches ont été initiées au sein de l'Association régionale de la Sarine en vue d'une reprise de cette tâche à partir de l'année 2025.

3.2.3 Petit train touristique

Le mode de propulsion du petit train touristique a fait l'objet d'un postulat auquel le Comité a donné suite en 2023. La concession d'exploitation du petit train touristique étant accordée à FTR, le Comité a émis le souhait que le véhicule assurant cette prestation soit décarboné dans les meilleurs délais. Il répond ainsi à des préoccupations en lien avec les nuisances occasionnées par cette attraction touristique appréciée des visiteurs.

3.3 Domaine des activités culturelles

3.3.1 Préavis de la Commission culturelle et décisions du Comité

La *CCult*, composée de douze experts, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis aux membres du *DP*, qui étudient leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communiquent leur position au *Comité*. En 2023, le *Comité* a suivi à 96 % les préavis émis par la *CCult* relatifs aux requêtes de subventions annuelles et extraordinaires expertisées.

Au cours de l'année 2023, la *CCult* s'est réunie en plénum à cinq reprises en séance ordinaire. Près de 79 demandes de subventions annuelles et extraordinaires ont été expertisées En outre, 29 demandes de financement ont fait l'objet d'une non-entrée en matière auprès du *DP* ou du *Comité*, ce qui constitue une augmentation de 45 % par rapport à l'année 2022. Ces décisions de non-entrées en matière représentent 37% de l'ensemble des requêtes 2023.



Parallèlement, deux groupes de travail internes composés d'une délégation de la *CCult* ont été menés, pendant l'année 2023. Un groupe a finalisé les modalités de soutien à la création à travers une participation financière aux frais liés aux représentations. L'autre groupe s'est penché sur la thématique du soutien apporté aux Ensembles vocaux régionaux, en collaboration avec le Service de la culture de la Ville de Fribourg. Le *Comité* a validé les conclusions de ces deux groupes de travail. La Directive portant sur l'octroi de subventions ordinaires annuelles et extraordinaires a été confirmée dans les termes initiaux.



3.3.2 Subventions culturelles pluriannuelles, 2023

Dix-sept institutions culturelles régionales sont bénéficiaires de subventions pluriannuelles pour les années 2022 à 2024, selon les arrêtés du *Comité* du 25 novembre 2021. L'enveloppe annuelle budgétée en 2023 pour ces allocations trisannuelles est de CHF 1'930'000. Ce montant est supérieur de 18,4 % à celui de la période antérieure 2019-2021. En 2023, cette catégorie représente plus de 81,5% du financement alloué aux

associations culturelles régionales. La période de subventionnement portant sur trois ans, le cercle des associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles est identique à celui de l'année précédente.

Associations culturelles bénéficiaires	Montants versés en 2023 (CHF)
Tonverein Bad Bonn, Düdingen	125'000
Belluard Bollwerk International, Fribourg	180'000
Les Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne	30′000
Festival International de Films de Fribourg	180'000
Festival International de Musiques Sacrées, Fribourg	110′000
Fri-Art, Fribourg	140′000
Fri-Son, Fribourg	206′500
La Spirale, Fribourg	125′000
Le Nouveau Monde, Fribourg	140′000
Fondation Nouvel Opéra Fribourg	130′000
Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg	116′000
Société des Concerts de Fribourg	90'000
Fondation du Théâtre des Osses, Givisiez	140′000
BD Mania, Belfaux-Corminboeuf – REPORT 2024	22′500
Les Georges, Fribourg	110′000
Kultur Im Podium, Guin	35′000
Theater in Freiburg	50'000
Total du budget des subventions pluriannuelles	1'930'000
Montant alloué en 2023	1'907'500

3.3.3 Subventions ordinaires annuelles et extraordinaires

Un budget annuel de CHF 461'500.- était disponible en 2023 afin de répondre aux demandes de subventions ordinaires annuelles et extraordinaires déposées par les acteurs culturels professionnels régionaux. A cette enveloppe s'est ajouté le solde budgétaire 2022 qui a été attribué à des saisons culturelles se chevauchant sur deux exercices pour un montant supplémentaire de CHF 17'950.-. Le *Comité* a alloué ces ressources à 50 projets culturels. En 2023, cette catégorie représente 17,7% du budget des subventions culturelles.



Subventions ordinaires annuelles 2023 / 14 associations bénéficiaires et la CarteCulture de Caritas Fribourg

Associations	Montants (CHF)	Remarques
KellerPoche Theater	8'000	
La Lanterne Magique/ Die Zauberlaterne	21'000	
Le Bilboquet	22'000	
Orchestre des Jeunes de Fribourg	30'000	
ADMA - Musique Ancienne	8'000	
Fête de la Danse - AFDDF	36'000	
Pro Orlando	7′000	
MUSICA Virtuosa -Concert de Gala	6'000	
EclatsConcerts	7′500	
Académie d'Orgue de Fribourg	23'000	
La Nuit des Musées	8'000	
Midi Théâtre	5'000	
Caritas - CarteCulture	15'000	Convention 2023
International Piano Series	30'000	
SMEM	25'000	
Total Subventions annuelles 2023	251′500	15 allocations avec la CarteCulture

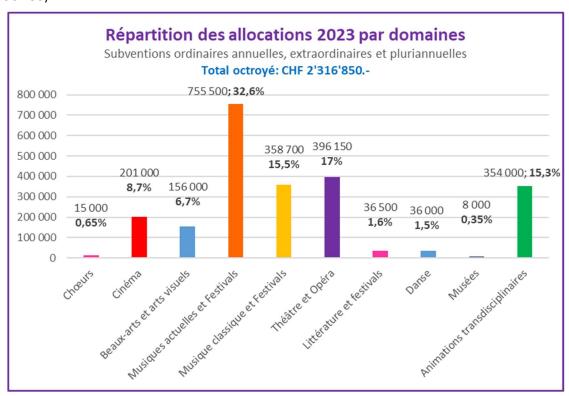
Subventions extraordinaires 2023 / 36 associations bénéficiaires

Associations	Montants (CHF)	Remarques
Matran Sculpte	2'000	
FriScènes Festival de Théâtre	15'000	
Concerts Nouvel An Düdingen	5′000	
Chœur ARSIS	8'000	
Centre d'Art WallRiss - Espace Wallstreet	7'500	
Cie Opus	3′500	
Fondation Bindschedler	2'650	Théâtre des Marionnettes
Ensemble Diachronie	4'000	
MJBB	10'000	
Histoire d'ici	2′500	
Salon Textures	15'000	
L'Epître	2'000	
Semaine de la Lecture	5′000	
Festiwald	3'000	
Capella Concertata	3′000	
Quatuor Essor	1′200	
UpJazz	3′000	
Black Milonga	1′000	
Groupe Sauvage	5′000	Prix culturel à l'émergence
Carpes – Festival Anciennes Terres	12'000	
Ensemble Fokus	1′000	
JazzIn Fribourg-NOUVEAU	5′000	
Acide Bénéfique - NOUVEAU	1′500	
Fiorelli Compagnie - NOUVEAU	1′500	
Jaja Cie	1′500	
Ateliers Tramway-NOUVEAU	1′500	
Teatro La Fuffa - NOUVEAU	2′000	
Cie Nous et Moi - NOUVEAU	3′200	
Cie de l'Inutile - NOUVEAU	3′800	
Irish Festival – NOUVEAU	5′000	

Total subventions extraordinaires 2023	157'850	36 allocations
Société des concerts 110 ans	5′000	
Les Amis de Thierry Lang - NOUVEAU	4'000	
Concerts du Cœur Fribourgeois - NOUVEAU	1′000	Coup de Cœur
Céramic Studio 1280 - NOUVEAU	1′500	
Fri-Son 40 ans	5′000	
Gribourg - NOUVEAU	5′000	

3.3.4 Activités culturelles soutenues par l'Agglomération en 2023, toutes catégories confondues

Une fois de plus en tête de classement, les festivals et animations culturelles du domaine des musiques actuelles et du jazz représentent l'enveloppe la plus importante des soutiens financiers alloués par l'Agglomération, soit près de 32,6 % du budget (près de CHF 755'500). Dans cette catégorie figurent aussi les associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles telles que Bad Bonn, Fri-Son, La Spirale, Le Nouveau Monde et Les Georges. Le domaine du théâtre et de l'opéra arrive en seconde position en bénéficiant d'une enveloppe annuelle représentant près de 17 % des ressources allouées aux acteurs culturels régionaux (CHF 396'150).



Répartition des subventions ordinaires annuelles, extraordinaires et pluriannuelles en 2023

Le domaine des festivals de musique classique et concerts apparentés est soutenu à hauteur de 15,5 % du montant total des allocations 2023 (CHF 358'700). Dans cette typologie sont également intégrées les institutions suivantes : le Festival International de Musiques Sacrées, la Société des Concerts de Fribourg et Les Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne.

L'Agglomération a également financé, en 2023, à hauteur de 15,3 % de ses ressources, des animations transdisciplinaires d'importance régionale tels que celles programmées, entre autres, par le Belluard Bollwerk International, les Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg, Kultur im Podium à Guin, le Festiwald à Villars-sur-Glâne, l'Irish Festival à Fribourg ou encore les partenaires de la CarteCulture de Caritas.

Les ressources octroyées pour le domaine du cinéma et du Festival International de Films de Fribourg restent stables. Elles représentent 8,7 % du budget de promotion culturelle (CHF 201'000). Les allocations pour les expositions d'arts et les espaces d'art contemporain (Fri-Art et WallRiss) dans le domaine des beaux-arts et

arts visuels s'élèvent à 6,7 % des ressources annuelles, soit CHF 156'000, en légère augmentation par rapport à 2022.

Les domaines de la littérature et celui des chœurs professionnels ou apparentés restent les moins bien nantis en matière de financement régional. Toutefois, le domaine de la littérature a été davantage soutenu en 2023 avec une enveloppe de CHF 36'500 (soit 1,6% des allocations).

3.3.5 Remise du Prix culturel à l'émergence

Afin d'encourager le développement de structures ou projets culturels professionnels particulièrement innovants, le *Comité* décerne chaque année un prix de CHF 5'000, destiné à une association culturelle qui répond aux critères de l'émergence. L'association lauréate désignée par les membres de la *CCult* ne doit pas avoir réalisé plus de cinq saisons ou événements et développe, en principe, ses activités depuis moins de sept ans dans le périmètre de l'agglomération fribourgeoise.

En 2023, l'Association GROUPE SAUVAGE a remporté le Prix culturel à l'émergence pour son festival WEEKEND PROLONGE, tremplin des jeunes artistes fribourgeois dans le domaine des arts vivants. A travers la remise de ce Prix, le *Comité* salue la contribution significative du GROUPE SAUVAGE à l'essor de la scène culturelle émergente fribourgeoise.



Remise du Prix culturel 2023 – Groupe Sauvage Photo : Thomas Delley

3.3.6 Convention annuelle avec Caritas Fribourg pour la CarteCulture

L'Agglomération finance la CarteCulture depuis 2011, dans le cadre d'une convention annuelle avec Caritas Fribourg. La CarteCulture donne accès à une offre culturelle, sportive et de formation à prix réduit. Son obtention est réservée aux personnes disposant de revenus modestes.



En 2023, le *Comité* a confirmé son soutien en faveur du développement de ce vecteur d'accessibilité de l'offre culturelle régionale. Sa participation financière annuelle se confirme à hauteur de CHF 15'000. La diffusion de la CarteCulture en 2023 a montré un succès certain avec près de 4'475 détenteurs dans tout le canton de Fribourg, soit une augmentation du nombre de cartes de 31% par rapport à 2022. Parmi eux, 57,5% des cartes sont détenues par des habitants de l'agglomération fribourgeoise (2'574 cartes-Agglo, en augmentation de 14%).

Plus d'informations sur <u>www.carteculture.ch</u>

3.3.7 Soutien aux activités de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles

Le *Comité* a confirmé, en 2023, son soutien aux activités de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (Fondation cma) avec une participation de CHF 3'000. Cette dernière apporte un encadrement spécifique aux artistes professionnels romands dans le domaine des musiques actuelles. Elle s'est fixée comme objectifs principaux de conseiller et de soutenir les acteurs culturels romands, de promouvoir leur travail, de leur permettre d'accéder à un programme spécifique de formation ainsi que de diffuser leurs créations musicales en Suisse et à l'international. Dans la région fribourgeoise, elle collabore avec les partenaires suivants : la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg, la Loterie Romande, Fri-Son, le Nouveau Monde et Bad Bonn.

3.3.8 Participation à la Commission Romande de Diffusion des Spectacles

L'Agglomération a octroyé, en 2023, une participation d'un montant stable de CHF 8'625 à la Commission Romande de Diffusion des Spectacles (CORODIS). La mission de la CORODIS



est de faciliter la diffusion et la promotion des spectacles romandes en Suisse et à l'étranger.

Depuis 2016, en partenariat avec Pro Helvetia, elle offre un dispositif de promotion de la création chorégraphique et théâtrale suisse à travers une vitrine « Sélection suisse en Avignon » dans le cadre du Festival OFF et sept lieux phares de la cité des Papes. C'est une occasion de diffuser et faire connaître des productions helvétiques de grande qualité. Ce projet permet à la création scénique contemporaine suisse d'accéder à une visibilité remarquable.

3.3.9 Participation à l'association professionnelle artos

En 2023, le *Comité* a décidé de soutenir artos avec une participation légèrement augmentée à CHF 6'250. L'association professionnelle artos a pour tâches principales l'information, la formation, les échanges et le conseil aux professionnels ainsi qu'aux institutions des arts de la scène en Suisse romande.



Théâtre des Osses – Figaro divorce Photo : Dimitri Kaenel

4. Dicastère des finances et des ressources humaines

En 2023, le *DF&RH* s'est réuni à huit reprises. Il a préparé trois projets de message, relatifs à la validation des comptes 2022 de l'*Agglomération* (message n° 20), l'adoption du budget 2024 de l'*Agglomération* (message n° 25), ainsi qu'à la demande d'un crédit supplémentaire concernant la rubrique 6220.3634.20 du budget de fonctionnement 2022 (message n° 19).

4.1 Domaine des finances

4.1.1 Validation des comptes 2022

Le *DF&RH* a assuré la préparation du bouclement des comptes 2022 et a élaboré le message y relatif (message n° 20), que le *Comité* a ensuite validé dans le cadre de sa séance du 6 avril 2023. Les comptes 2022 affichent un montant total de CHF 35'428'238. Le *DF&RH* et le *DAEM* l'ont ensuite présenté à la *CF* lors de sa séance du 15 mai 2023. Les comptes 2022 ont finalement été approuvés par le *Conseil* le 25 mai 2023.

4.1.2 Crédit supplémentaire au coût de fonctionnement TP 2022

En 2023 Le *DF&RH* à soumis une demande de crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2022, sur plusieurs rubriques concernant l'exploitation du réseau des transports publics et a élaboré le message y relatif (message 19), que le *Comité* a ensuite validé dans le cadre de sa séance du 6 avril 2023. Le *DF&RH* et le *DAEM* l'ont ensuite présenté à la *CF* lors de sa séance du 15 mai 2023. Le message a été approuvé, en même temps que les comptes 2022, par le *Conseil* le 25 mai 2023.

4.1.3 Préparation du budget 2024

En 2023, le *DF&RH* a procédé à l'élaboration du budget 2024 et du message y relatif (message n° 25), que le *Comité* a validé au cours de sa séance du 14 septembre 2023. Le budget 2024 affiche un montant total de CHF 41'205'000. Ce projet de budget a ensuite été présenté par le *DF&RH* et le *DAEM* à la *CF* le 2 octobre 2023. Lors de la séance ordinaire du 12 octobre 2023, le *Comité* a soumis au *Conseil* le budget 2024 (fonctionnement et investissement), qui a été adopté.

4.1.4 Mise à jour de la planification financière 2024-2028

En 2023, le *DF&RH* a procédé à la mise à jour de la planification financière de l'*Agglomération* pour la période 2024-2028. Le 14 septembre 2023, le *Comité* a validé cette mise à jour, qui a ensuite été présentée le 2 octobre 2023 à la *CF* par le *DF&RH*, puis transmise par le *Comité* au *Conseil* le 12 octobre 2023, pour information.

4.2 Domaine des ressources humaines

La dotation totale est de 13.4 équivalents plein temps (EPT) pour l'année 2023.

4.2.1 Collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération en 2023

Secrétariat général M. Félicien Frossard à 100 %

Coordination des mesures M. Valentin Jourdon-Péronne à 90% des projets d'agglomération

Aménagement Mme Lauriane Grosjean à 100 % et

Mme Lauriane Sciboz à 100%

Mobilité M. Olivier Caspar à 100 %

M. Sven Köhli à 100%, à partir d'avril

M. Guillaume Grandchamp à 60%, à partir d'avril

Environnement

Promotion économique Mme Snezana Peiry à 100 %

Promotion culturelle Mme Inès Roquillas à 100 %

Finances et Ressources humaines Mme Sophie Alaimo à 100%

Mme Laurence Geinoz à 40% et à 60% de juin à septembre

Secrétariat du Conseil Mme Noémie Nicolas à 100 %
Secrétariat du Comité Mme Kristel Spiesberger à 100 %

Mme Virginie Zube à 40 %, remplacée par Mme Barbara

Etter à 40% à partir de juin

Secrétariat mandat ARS Mme Daniela Pires à 40%, à partir de février

Secrétariat mandat Coriolis Infrastructures Mme Christine Pittet à 70%

4.2.2 Stages à l'Agglomération en 2023

Le *Comité* a continué d'offrir à de jeunes universitaires la possibilité d'effectuer un stage après leur bachelor ou leur master, afin de se familiariser au travail effectué par les différents domaines de l'*Agglomération*. Cette année, quatre stagiaires ont été engagés pour prêter main forte au domaine de l'aménagement et de la mobilité, de la culture ainsi que de l'économie.

Aménagement et mobilité

À ce titre, M. Adrien Junod a été engagé début janvier 2023 à 100% pour 6 mois, avec un renouvellement au 1^{er} juillet jusqu'à la fin de l'année.

Culture

M. Adriano Renna engagé à 80%, a succédé en mars 2023, à Mme Christine Pittet, engagée en octobre 2022. Cette dernière a continué une partie de son activité de stagiaire à 20% de mars à décembre.

M. Adriano Renna a décidé de quitter ses fonctions à fin octobre 2023.

Promotion économique et communication institutionnelle

Mme Héloïse Hess a pour sa part bénéficiée d'un stage à plein temps, depuis mars jusqu'à décembre, auprès de la Promotion économique, respectivement en soutien à l'administration dans ses démarches de communication institutionnelle.

ARS

Fin 2023, un poste de stagiaire a été ouvert dans le cadre du mandat de gestion accordé à l'*Agglomération*. M. Arnaud Tanner occupe ce poste depuis le 1^{er} octobre 2023.

4.2.3 Organigramme de l'administration 2023

